

VAE – PROTHÉSISTE DENTAIRE

VALIDATION DES ACQUIS D'EXPÉRIENCE

La VAE – Validation des Acquis d'Expérience permet à tout professionnel du secteur dentaire de faire reconnaître officiellement ses compétences et son expérience par l'obtention d'un diplôme ou d'un titre professionnel inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Cette démarche individuelle valorise le parcours professionnel et favorise l'évolution de carrière, la reconversion ou la reconnaissance des savoir-faire acquis sur le terrain.

Grâce à un accompagnement personnalisé, le candidat est guidé à chaque étape du processus, depuis la constitution du dossier jusqu'à la présentation devant le jury de certification.

Objectif de la formation

- Valoriser l'expérience professionnelle en vue de l'obtention du titre ou diplôme de Prothésiste Dentaire.
- Accompagner le candidat dans la constitution de son dossier de VAE (livret 1 et livret 2).
- Préparer efficacement la présentation orale devant le jury de certification.
- Faciliter l'évolution de carrière, la reconnaissance des compétences et l'accès à de nouvelles opportunités professionnelles.



Public de référence

- Salariés, indépendants ou demandeurs d'emploi exerçant dans le domaine de la prothèse dentaire.
- Toute personne souhaitant faire reconnaître officiellement son expérience professionnelle.



Approche pédagogique

- Accompagnement individualisé tout au long du parcours VAE.
- Séances de suivi personnalisé pour la rédaction du dossier et la préparation du jury.
- Entretiens méthodologiques pour valoriser les compétences et expériences.
- Formation dispensée dans nos campus de Paris, Lyon, Bordeaux, Aix-Marseille (et à distance selon les besoins).
- Accès adapté aux personnes en situation de handicap (PSH).



Pré - requis

- Justifier d'au moins 1 an d'expérience professionnelle en rapport direct avec la certification visée.
- L'expérience peut avoir été acquise dans le cadre d'activités salariées, non salariées, bénévoles ou de volontariat.



Nombre de participants

Maximum **10 personnes par session** (accompagnement individualisé).



Durée

Accompagnement sur 1 an (rythme adaptable selon le profil du candidat).



Lieu de formation

- Campus de Bordeaux
- Campus d'Aix Marseille
- Campus de Paris
- Campus de Lyon
- Campus de Lille
- Campus de Rennes



Taux de satisfaction

5/5

Note obtenue auprès de nos participants en formation continue dentaire



VAE – PROTHÉSISTE DENTAIRE VALIDATION DES ACQUIS D'EXPÉRIENCE

DÉROULÉ DE LA FORMATION :

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut ou son niveau de formation, peut accéder à la VAE dès lors qu'elle justifie d'au moins 1 an d'expérience dans le domaine visé.

L'accompagnement comprend :

- L'analyse du parcours professionnel.
- L'aide à la rédaction du dossier de recevabilité (Livret 1).
- Le soutien à la constitution du dossier d'expérience (Livret 2).
- La préparation à la soutenance devant le jury.

Cette démarche débouche sur la validation totale ou partielle du diplôme, en fonction des compétences démontrées par le candidat.